

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8  
**Poste :**  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Juillet 1883.

Chronique générale.

LE RAPPORT PAUL BERT.

On a distribué aux députés le rapport de M. Paul Bert au nom de la commission chargée d'examiner les propositions de loi du susdit Paul Bert et de ses dignes acolytes, les nommés Jules Roche, Charles Boyssel, etc., sur le Concordat et la séparation des Eglises et de l'Etat.

Ce factum hypocrite et lâche est bien celui que nous comptons trouver sous la plume du citoyen Paul Bert.

M. Paul Bert n'ose point proposer franchement, à l'exemple des radicaux, l'abrogation du Concordat. Il demande seulement qu'on le viole, ayant soin de dire, en débutant, que lui et ses amis n'ont pas cru faire œuvre de législateurs, de philosophes ou d'historiens, mais seulement œuvre d'hommes politiques.

Etant donné que la politique pour les républicains signifie brigandage organisé, M. Paul Bert est dans le vrai.

Le rapport se divise en trois chapitres réglementant ce brigandage en 15 articles.

Nous citons au hasard : suppression des bourses pour les séminaires; suppression du traitement des chanoines; abrogation des dispositions législatives affectant des immeubles, soit à des services du culte, soit à des établissements ecclésiastiques ou religieux; obligation du certificat de résidence pour le paiement des traitements; abrogation des immunités accordées aux églises secondaires ecclésiastiques; mise à l'entière disposition du maire des cloches d'église, etc., etc.

En d'autres termes, M. Paul Bert maintient les obligations du clergé vis-à-vis de l'Etat et supprime toutes les obligations de ce dernier.

L'INCIDENT LAISANT.

Le fameux article de M. Laisant intitulé *la Chambre infâme* défraie encore toute la presse et même les députés qui en sont fort émus.

La gauche radicale s'est réunie hier avant la séance pour examiner la demande d'enquête parlementaire au sujet de la déposition faite devant un tribunal belge sur la vénalité de certains membres de la majorité législative et a décidé qu'elle attendrait pour se prononcer les nouveaux documents qui pourraient être produits, et notamment la décision des tribunaux belges.

En somme, la gauche radicale, sans oser démentir les faits, semble pencher pour l'attribution.

Nous lisons sur ce sujet dans *l'Action* :

« On n'a pas oublié les révélations étranges faites il y a quelque temps devant un tribunal belge dans l'affaire Boland. Deux députés français, sans autre indication de noms, y avaient été dénoncés comme ayant reçu de Boland une somme de 46,000 francs pour concours donné à ce faiseur.

» Le journal *l'Intransigeant*, depuis ce moment, ne cesse de demander les noms des deux députés visés par les indiscrétions de Boland.

» Hier encore, il annonçait que la gauche radicale allait se livrer à une enquête pour découvrir les noms de ces deux « honorables ».

» Nous pouvons ajouter que ces noms nous sont connus et que les deux députés qui les portent forment le dessus du panier opportuniste. »

Le citoyen Lissagaray, dans la *Bataille*, prétend qu'au sortir du Palais, mercredi, devant trois cents personnes, il a administré une volée de coups de canne à M. Ch. Rivière (Ladiane), rédacteur du *Clairon*. *l'Intransigeant*, peut suspect de tendresse pour un journaliste conservateur, déclare

que M. Lissagaray s'est fait aider par une quinzaine d'anarchistes pour assommer lâchement notre confrère.

Comme c'est brave !

Paris pose à M. Laisant la question suivante :

« Est-il vrai que M. Laisant, l'impeccable député qui flétrit tous ses collègues, et qui professe une telle horreur pour tout ce qui touche aux questions financières, ait, il n'y a pas bien longtemps, fondé une société d'assurances ?

» Est-il vrai qu'il ait procuré à cette société l'assurance ou une partie de l'assurance du Palais-Bourbon, le propre palais où siège « la Chambre infâme » !

Nous lisons dans le *Paysan*, journal que dirige notre excellent confrère M. André Barbes, l'un des orateurs les plus écoutés des réunions d'extrême droite :

« Tous les bons citoyens attendent le rétablissement de la *Royauté française*. Vous pourrez conserver à la mairie les initiales R. F., car, si à l'heure présente elles signifient *République française*, bientôt elles signifieront *Royauté française*.

» Voyez comment ce principe de la *Royauté française* est vivant dans nos cœurs. L'héritier de ce principe vit dans l'exil depuis cinquante-trois ans; il est à peu près inconnu dans nos campagnes; il tombe malade, et d'un bout à l'autre de la France on se met à prier pour lui. Il est à présumer qu'il guérira, mais sachez bien qu'au moment où il mourra nous aurons pour représenter le principe de la *Royauté française* son héritier légitime, M<sup>r</sup> le comte de Paris. Je raconterai comment à eu lieu la réconciliation de la branche aînée et de la branche cadette des Bourbons, quand je croirai opportun de le faire; je suis lié à Paris avec une personne qui a contribué à cette réconciliation si désirée et si nécessaire. Défiez-vous de ces esprits chagrins qui écrivent : Nous n'aurons

pas dans le comte de Paris le roi chrétien que nous aurions dans le comte de Chambord. Qu'en savent-ils ?

» Le comte de Chambord témoigne au comte de Paris la plus tendre affection et la plus vive confiance. D'ailleurs, là-dessus, j'en sais long et je puis vous dire : Ayez foi et espérez. Attachez-vous au comte de Chambord et à son héritier légitime, car c'est la *Royauté française* qui doit sauver notre patrie, lui rendre son honneur, sa gloire et sa prospérité !

» Combattons avec nos bulletins de vote pour cette *Royauté française*. N'envoyons aux conseils généraux, qui vont être renouvelés par moitié, que des hommes de bien, ayant accepté cette noble et royale devise : Dieu, Patrie, Liberté ! »

Nous nous attendions au mauvais effet qu'allait produire la clémence du chef de l'Etat s'exerçant sur le plus grand des criminels, Hachair, dont la peine vient d'être commuée. Le crime de Hachair avait vivement impressionné les populations au milieu desquelles il s'était accompli. L'opinion publique s'attendait à une juste et sévère expiation de la mort horrible de cette pauvre mère frappée sans pitié par son fils.

Abolissez la peine de mort, si vous en avez le courage, mais tant qu'elle sera inscrite dans nos lois et qu'un jury, mieux à même que vous d'apprécier la criminalité, se sera prononcé, ne venez pas détruire les arrêts de la justice et saper le peu de prestige qui lui reste en France.

Un peu plus de pitié, s'il vous plaît, pour la victime, sans quoi vous arriverez à faire trembler les honnêtes gens et rassurer les assassins.

Maladie de M. le comte de Chambord.

BULLETIN DU 27 JUILLET.

« L'amélioration suit son cours. — D<sup>r</sup> MAYER. » Comte de BLACAS.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PIETER VANDAEI

III. — RÉSOLUTIONS PRISES.

Dame Vandael leva les yeux et les mains au ciel, poussa de nombreux hélas, et finit par pleurer à chaudes larmes, lorsqu'elle apprit la triste fin de Marie Verlingen, une si bonne fille, si douce, si honnête, de si grand cœur, qui aurait si bien mérité d'être heureuse ! Tous ses malheurs venaient de ce qu'elle avait épousé Jakob, qui aimait mieux l'amusement que le travail, qui n'avait pas plus de volonté qu'un chiffon, et qui s'était laissé entraîner au mal par les mauvaises compagnies. Aussi la misère était bien vite entrée dans sa maison, malgré l'ordre et l'économie de sa femme. Dame Vandael ne les avait pas revus depuis leur mariage, mais elle avait eu plusieurs fois de leurs nouvelles; elle savait qu'ils avaient perdu tous leurs enfants, que tout était allé de mal en pis chez eux, et qu'enfin Jakob avait fait, avec d'autres mauvais sujets, un mauvais coup qui lui avait valu la transportation. Oui, le tribunal de Châlons lui en

avait donné pour quinze ans : dame Vandael l'avait lu dans son journal; et c'était joliment désagréable de penser que ce garnement-là était son cousin et celui de Pieter, cousin éloigné, heureusement ! Si cette pauvre Marie, dans le temps, avait eu des yeux pour voir, elle aurait préféré Pieter, et à cette heure elle serait heureuse et bien portante; mais les jeunes filles sont si sottes ! Elle avait choisi Jakob, parce qu'il était gai, toujours en mouvement, et qu'il lui racontait des histoires qui la faisaient rire... Il pouvait bien la faire rire alors, il devait lui donner assez de sujets de pleurer par la suite. Au moins, sa petite fille ne pâtirait pas, pauvre agneau ! Dame Vandael comprenait bien que son Pieter voudrait l'adopter; c'était digne de son cœur, ce qu'il faisait là. Et, tout en parlant, dame Vandael prenait dans ses deux mains la tête de son fils, et l'embrassait à bouche que veux-tu. Puis elle ranimait le feu, y faisait chauffer un reste de soupe, mettait le couvert sur la table, forçait son fils à manger, passait dans la chambre voisine pour lui faire son lit, regardait la petite Marie. Il était deux heures du matin lorsqu'elle se décida à envoyer Pieter se reposer, et à se recoucher elle-même.

Pieter était bien las, mais il avait tant de pensées dans la tête qu'il ne pouvait venir à bout de s'endormir. Il repassait dans son esprit ce que sa mère lui avait dit de la vie malheureuse de la

pauvre Marie, et il pleurait de pitié. Pauvre femme ! Sans doute, après la condamnation de son mari, elle avait voulu fuir le pays où elle avait vécu avec lui; et elle avait repris la route de la Flandre, espérant peut-être y retrouver d'anciens amis de sa jeunesse qui auraient compassion d'elle, et l'aideraient à gagner sa vie et celle de l'enfant qu'elle attendait. Puis, l'enfant était né pendant le voyage, dans l'hospice de Vouziers; la pauvre mère, à peine remise, avait continué son chemin. Qui saurait jamais quelles souffrances elle avait endurées avant de s'abriter pour y mourir au pied de cette meule de foin où l'avait trouvée Pieter Vandael ?

Vers le matin seulement, le maria s'endormit d'un sommeil lourd et peuplé de mauvais rêves. Lorsqu'il s'éveilla, le jour naissait. Il se hâta de s'habiller et ouvrit sa porte. Sa mère était là qui le guettait.

— Elle a dormi jusqu'à ce matin sans bouger, dit-elle; je viens de lui donner à boire, et elle s'est endormie. Viens la voir.

Pieter entra sur la pointe du pied, et vint contempler le sommeil de l'orpheline. Elle paraissait déjà moins chétive que la veille. Pieter appela Quêteur, qui avait dormi au pied de son lit, et sortit de la maison.

Il marcha d'abord très-vite, sans regarder autour de lui; puis, quand il se crut à peu de dis-

tance du pré où il avait trouvé l'enfant, il ralentit son pas et interrogea toutes les meules de foin qui se dressaient aux environs des fermes, hautes comme des maisons et pourvues d'un toit tout comme elles.

Tout à coup Quêteur s'arrêta au bord de la route, droit sur ses quatre pattes, et aboya comme pour dire : « Nous y sommes ! »

— Il a reconnu l'endroit, se dit Pieter. Et il regarda.

A gauche, au milieu d'une prairie, il aperçut la meule qu'il cherchait. Il ne s'en approcha pourtant point, et rappela Quêteur. De la route, il voyait un groupe nombreux penché sur la morte; il entendait presque les exclamations d'étonnement, de regret, de pitié, que poussaient les gens qui venaient de la trouver. C'étaient des fermiers voisins; la ferme était tout près, derrière un bouquet d'arbres. Dans la nuit, la pauvre femme n'avait pas su la trouver, cette maison où était le salut !

Pieter ne se mêla point au groupe. Il était sûr maintenant que la dépouille de Marie Verlingen reposerait dans le cimetière; c'était tout ce qu'il lui fallait. Il continua sa route jusqu'au premier village; il voulait savoir de quelle paroisse dépendait la ferme dont les habitants venaient de trouver le corps de la pauvre femme. Il ne lui serait pas bien difficile de savoir, un peu plus tard, où on l'avait enterrée, et il y viendrait quelquefois prier pour

### On télégraphie au Gaulois :

« Vienne, 26 juillet, 8 h. soir.

» Depuis trois jours, le mieux se maintient. Les progrès sont lents, mais d'heure en heure plus sensibles.

» Aucun des symptômes alarmants n'a reparu.

» L'alimentation se fait normalement, toujours à petites doses. M. le comte de Chambord mange avec plaisir — on sait que le dégoût qu'il manifestait pour les aliments était considéré par les médecins comme le plus fâcheux symptôme, — et il garde tout ce qu'il prend.

» Au lieu d'éprouver de la faiblesse après ses stations quotidiennes au jardin, l'auguste malade s'en trouve tout conforté. Aussi les prolonge-t-on un peu chaque jour.

» Le docteur Mayer, qui ne quitte pas Monseigneur, ne cache pas sa satisfaction et ses espérances, que tout le monde partage. »

### L'INCENDIE DU BOULEVARD MONTPARNASSE à Paris.

Un incendie d'une violence extraordinaire s'est déclaré avant-hier soir dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Au n° 9 du boulevard Montparnasse s'ouvre l'entrée des vastes ateliers occupés par la scierie mécanique de M. Gelain, qui occupe un nombreux personnel.

Ateliers et magasins occupent le centre de l'immense pâté de maisons entouré par le boulevard Montparnasse, la rue de Sèvres, la rue Mayet et la rue du Cherche-Midi.

Avant-hier soir, vers dix heures, le gardien de nuit aperçut une lueur rougeâtre qui colorait les fenêtres des ateliers de menuiserie. Bientôt les vitres volèrent en éclats et de larges colonnes de flammes s'échappèrent par ces ouvertures.

Le feu, alimenté par d'immenses quantités de bois sec qui se trouvaient emmagasinées dans ces ateliers, se propage avec une rapidité effrayante.

En un instant, tous les magasins sont la proie des flammes qui s'élèvent à une hauteur prodigieuse et sont aperçues de tous les points de la capitale.

De tous côtés, une foule immense se précipite sur le lieu du sinistre.

Les pompiers du Bon-Marché et de la gare Montparnasse arrivent les premiers : de nombreuses pompes à bras sont mises en batterie.

A dix heures quarante arrivent deux pompes à vapeur.

Les flammes attaquent en quelques instants le derrière de quatre maisons situées sur la rue Mayet et portant les n° 8, 10, 12 et 14, ainsi que le n° 137 de la rue du Cherche-Midi.

Les habitants de ces maisons, surpris dans leur premier sommeil, se précipitent à demi-vêtus pour s'enfuir. Une fumée âcre et épaisse envahit déjà les escaliers.

La plupart parviennent à s'enfuir, abandonnant tout leur mobilier.

Quelques-uns, affolés, se précipitent aux fenêtres et vont se jeter sur le pavé.

son âme et lui promettre de prendre soin de son enfant ; mais il ne dirait à personne qui elle était. A personne non plus il ne dirait où il avait pris la petite Marie. Jakob était au-delà des mers pour quinze ans ; dans quinze ans il reviendrait, et il pourrait réclamer son enfant. Quels exemples, quels conseils lui donnerait-il ? Quelle vie lui ferait-il mener ? Faudrait-il que la fille fût aussi malheureuse que la mère ? Non ! Pieter Vandael voulait la sauver, en mémoire de sa mère, et puis parce qu'il s'était déjà attaché à cette pauvre petite créature qu'il avait emportée roulée dans sa veste, et réchauffée contre sa poitrine. Il ne voulait pas qu'on la mit dans un hospice, il ne voulait pas qu'elle fût élevée par charité ; il voulait qu'elle eût un foyer, une famille à elle ; qu'elle fût aussi heureuse, aussi insouciant que toutes les petites filles, et qu'elle ignorât à jamais le nom et l'existence de son misérable père.

Pieter Vandael retourna donc à Dyveck, où dame Vandael, tout en filant son rouet, fredonnait de sa voix cassée des refrains de vieilles chansons, pendant que du bout de son pied elle balançait doucement le petit berceau qu'elle avait posé à terre auprès d'elle.

Quand Pieter entra dans la maison, sa mère, au lieu de l'accabler de questions sur le résultat de sa course, mit un doigt sur ses lèvres et lui dit mystérieusement :

En ce moment arrivent au pas de course les gendarmes mobiles de la rue de Babylone :

— Attendez-nous, ne bougez pas, s'écrient ces braves gens en s'élançant au milieu des flammes, ainsi que les pompiers et les gardiens de la paix.

Tous donnent l'exemple du plus courageux dévouement.

Deux sauvetages admirables s'accomplissent sous nos yeux.

Un brave fourrier de la gendarmerie mobile, le sieur Barriez, a sauvé le propriétaire de la maison n° 12 de la rue Mayet, M. Destrez.

Une vieille femme est restée dans son logement situé au sixième étage de la maison n° 12 de la rue Mayet.

Un pompier et le brigadier Brasi, de la gendarmerie mobile, s'élançant dans l'escalier à moitié enflammé, enfoncent à coups de pied la porte du logement et parviennent à descendre cette malheureuse par la fenêtre.

Des habitants du n° 9 bis du boulevard Montparnasse enlèvent le coffre-fort et les livres de M. Gelain, qui se trouve absent.

Malheureusement, un pompier est blessé.

Le colonel Coustou, des sapeurs-pompiers, dirige le sauvetage auquel participent de nombreux détachements de gardiens de la paix et de troupes de l'École militaire et des casernes de Babylone et de la Tour-Maubourg.

Rien de plus triste que l'aspect de la rue Mayet et du boulevard Montparnasse.

Les habitants des immeubles menacés jetaient par les fenêtres leurs meubles qui se brisaient sur le pavé et s'amoncelaient en lamentables débris.

Les efforts des sapeurs-pompiers tendaient surtout à protéger les maisons voisines. Des gerbes d'étincelles s'élevaient dans l'air et menaçaient les nombreux chantiers du voisinage.

Les dégâts, qu'il est encore impossible d'évaluer, dépassent 500,000 fr.

L'établissement de M. Gelain est entièrement anéanti.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 juillet.

La Bourse est calme. On ne fait rien du tout. Des bruits, tous plus ou moins ridicules les uns que les autres, circulent.

Nos rentes sont stationnaires : le 3 0/0 à 79.02, l'amortissable à 80.85 et le 5 0/0 à 109.17.

La Banque de France est stationnaire à 5,380 et le Foncier dont les opérations croissent toujours est très-ferme.

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 8 millions 520,000 francs de nouveaux prêts dont 7 millions 400,000 fr. en prêts fonciers et 1,120,000 fr. en prêts communaux.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-fermes à leurs cours précédents.

La Banque de Paris cote 1,005, le Lyonnais 535 et le Mobilier 315.

Le Suez réactionne à 5,395.

Le Financier des Communes, dans son dernier numéro, publie les lettres de M. de Lesseps et de M. Gladstone et de plus un tableau nous montrant que les recettes du 1<sup>er</sup> janvier au 25 juillet s'élèvent à 39,820,000 fr. tandis que celles de la même période de 1882 ne se sont élevées qu'à 35,630,000 francs.

— Parle bas... elle dort !

Pieter sourit : il n'était plus le roi de la maison ; il fallait désormais que tout y fût subordonné à ce petit être arrivé de la veille, et qui n'était au monde que depuis quelques semaines. Il obéit à la consigne, dit tout bas à son chien : « Couche là, Quéteur ! et vint s'asseoir auprès de sa mère, en prenant toutes sortes de précautions pour ne pas faire de bruit.

Il y eut alors un grand conciliabule entre la mère et le fils. Dame Vandael fut en tout de l'avis de Pieter. Certainement, il fallait bien cacher d'où venait la petite Marie ; on voudrait peut-être la leur reprendre, la justice, le gouvernement, elle ne savait pas bien qui, mais enfin il y avait peut-être dans le monde des gens qui avaient ce droit-là, et elle ne voulait pas leur rendre l'enfant ; elle l'aimait bien trop déjà, la pauvre mignonne ! Son père ? bien sûr qu'il ne pourrait que lui faire du mal, si jamais il se trouvait son maître : elle aimerait mieux emporter Marie au bout du monde que de la lui rendre.

Aussi, quoiqu'elle se sentit le cœur bien troublé à l'idée de quitter Dyveck, elle consentit à suivre Pieter, s'il pouvait obtenir une place de charpentier dans les chantiers de la marine, dans une ville quelconque, si éloignée qu'elle fût.

(A suivre.)

L'Égypte fléchit à 395.06.

Les chemins sont fermes : le Lyon à 1,415, le Midi à 1,168, le Nord à 1,887 et l'Orléans à 1,280.

Le Financier des Communes contient dans son dernier numéro une étude sur les conventions, qui détermine d'une façon très-nette la situation faite aux obligataires des grandes Compagnies par les conventions.

### Chronique Locale et de l'Ouest

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

M. Anatole Octave, de Thouars, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient d'obtenir le diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial.

Un de nos jeunes compatriotes, M. Voisine, élève de la pension de M. de Marquié, à Angers, a été admis aux épreuves orales du baccalauréat ès-lettres (2<sup>e</sup> partie).

M. Grellet a répondu hier à la citation de M<sup>re</sup> Freppel et s'est présenté devant M. le juge de paix du canton sud de Saumur.

M<sup>re</sup> Freppel était représenté par M<sup>re</sup> Le Ray, avoué à Saumur.

Comme on s'y attendait, M. Grellet n'a pu admettre qu'il dût prendre les ordres de M<sup>re</sup> d'Angers pour décorer l'église Saint-Pierre. L'affaire va donc être reportée devant le tribunal civil.

### Le Phylloxéra en Anjou.

LA CONFÉRENCE DE MARTIGNÉ-BRIAND.

Dimanche, 22 juillet, M. J. Couanon, délégué régional pour le service du phylloxéra, a fait à Martigné-Briand, sous la présidence de M. Merlet, maire de la commune, la conférence que nous avons annoncée.

Cinq cents personnes au moins, appartenant à toutes les classes de la société, s'étaient rendues à Martigné-Briand pour entendre M. Couanon. Citons en passant M. le sous-préfet de Saumur, accompagné d'une quinzaine de maires de son arrondissement, Grignon, conseiller général du canton de Gennes, Gigot, conseiller général du canton de Montreuil-Bellay, Cesbron-Lavau, maire de Machelles, docteur Godard, maire de Tigné, docteur Houdebine, vice-président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, le savant vétérinaire Abadie, Arnaud, professeur départemental d'agriculture de la Loire-Inférieure, venu avec une délégation de quarante-cinq propriétaires vigneronnes de ce département, etc., etc.

M. le délégué régional a commencé sa conférence par l'histoire de la question du phylloxéra ; il a rappelé à ses auditeurs le point de départ de l'invasion de l'insecte, à Roquemaure, en 1863, son apport indéfinissable par les vignes américaines. Puis, passant à l'histoire naturelle proprement dite du phylloxéra, il a retracé toutes les phases de la vie de ce funeste ennemi des vignes et s'est particulièrement appesanti sur le rôle de l'insecte ailé qui, muni de quatre paires d'yeux, peut, grâce à cette disposition particulière de son organe visuel, s'abattre certainement sur une vigne et y déposer l'œuf qui servira à régénérer les colonies souterraines. Cet œuf funeste, qui est en quelque sorte la clef de voûte de la question du phylloxéra, est appelé *œuf d'hiver*, parce que, pondu à l'automne et déposé sous les couches corticales des sarments, il y restera jusqu'à ce qu'au printemps suivant il rencontre la température nécessaire à son éclosion. Appelé à supporter toutes les intempéries de l'hiver, la femelle le cachesous les écorces, et il y reste attaché, grâce à un petit crochet qu'il porte à l'une de ses pointes. Admirez en passant la prévoyance de la nature dans toutes les œuvres de sa création, même quand elles sont destinées à bouleverser toute l'économie sociale d'un pays !

Toutes les phases vitales du phylloxéra ne s'accomplissent pas sur les vignes françaises, nous a dit le conférencier ; elles succombent seulement aux attaques de l'insecte aptère ; l'insecte ailé ne ronge pas les racines ; le rôle qui lui est dévolu consiste à régénérer l'espèce épuisée par une parthénogèse prolongée. La vigne américaine, au contraire, est prise entre deux feux ; elle a l'insecte des racines, et des femelles qui,

attaquant les feuilles jusque dans les plus secrets replis du bourgeon, y font une piqûre qui produit une gale. Dans cette gale, elles se livrent à la ponte de nombreux œufs et meurent quand leur œuvre est terminée ; leur descendance, trop nombreuse, gagne les racines et s'associe à la colonie souterraine pour activer la destruction de la vigne.

Aidé par les belles planches chromolithographiques de la maison Hachette, que M. le secrétaire de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire avait mises à sa disposition, M. Couanon, a pu montrer à son auditoire toutes les transformations du phylloxéra, la nature du mal qu'il fait sur les racines de la vigne, les gales des feuilles américaines, et, après la conférence, chacun est venu voir au microscope, avec un grossissement de 250 diamètres, et l'insecte parfait, les nymphes, l'œuf d'hiver et l'œuf souterrain.

L'histoire physiologique du phylloxéra terminée, M. G. Couanon a abordé l'étude des traitements effectifs employés en ce moment pour combattre l'invasion phylloxérique et les services que peuvent rendre les sulfo-carbonates de potassium, la submersion dans les pays où elle est possible, et le sulfure de carbone, qui est le moyen de défense auquel les vigneronnes de l'Anjou devront surtout s'adresser. Il s'est tout particulièrement élevé, et avec beaucoup de raison, contre le reproche que l'on fait au sulfure de carbone de stériliser la terre.

Rien n'est moins vrai que cette prétention. En effet, comment un corps essentiellement gazeux peut-il rendre le sol infertile ?

Avec le sulfure de carbone on peut enlever le mal et conserver les récoltes. Ce résultat ressort de tous les rapports des présidents de syndicats.

Et ici, nous pouvons apporter un renseignement tout personnel, qui vient s'associer à la parole expérimentée de M. le délégué régional. Un propriétaire du Beaujolais voyageait dernièrement en compagnie d'un personnage occupant l'une des plus hautes positions industrielles de l'Anjou ; ce propriétaire lui disait que tout son vignoble étant phylloxéré, il l'avait préservé de la mort et conservé ses récoltes grâce au sulfure de carbone ; que les frais du traitement par hectare ne dépassaient pas 100 fr.

Pourquoi donc ce qui se fait à la satisfaction de tout le monde dans le Beaujolais ne se ferait-il pas de même et avec un égal succès dans l'Anjou ?

M. Couanon n'a voulu aborder qu'en passant la question des vignes américaines, il s'est borné à montrer le danger de leur introduction, non seulement par les boutures, mais encore par les semis, car elles sont de véritables pépinières de phylloxéras.

Puis abordant la question des syndicats, M. le délégué régional a montré tous les avantages que les vigneronnes pouvaient retirer de cette œuvre de coopération mutuelle, il a engagé chaleureusement chacun de ses auditeurs, en rentrant chez lui, d'inviter ses voisins, ses amis à se réunir en assemblée syndicale pour la défense et la conservation de nos vieux et si précieux cépages français.

M. Couanon a terminé sa conférence en remerciant M. le maire de Martigné du bienveillant accueil qu'il lui avait fait, du concours si éclairé qu'il n'a cessé de prêter à l'administration depuis la découverte du phylloxéra dans sa commune et la délégation nantaise d'être venue à Martigné-Briand apprendre à connaître les vignes phylloxérées, afin d'être prête pour la défense au moment où le département de la Loire-Inférieure verra ses vignobles attaqués par le terrible puceron américain.

\*\*\*

Pendant une heure qu'a duré la conférence de M. Couanon, ses nombreux auditeurs n'ont cessé de l'écouter avec le plus grand intérêt, avec l'attention la plus soutenue, et en plusieurs circonstances le conférencier a été très-chaleureusement applaudi. C'est que pendant une heure il a donné à son auditoire un enseignement pratique et substantiel ; c'est qu'on voyait en lui l'homme habitué à lutter contre le phylloxéra, convaincu que du moment où le courage ne fait pas défaut on peut combattre le mal efficacement.

Pour nous, la conférence de M. Couanon a été une imposante manifestation de l'intention bien arrêtée de défendre le vignoble angevin contre l'invasion du phylloxéra. Il n'y avait pas de curieux à la conférence de

Martigné-Briand, il n'y avait que des intéressés à préserver leurs vignes et à conserver leur fortune. Nous sommes persuadé que chacun s'en est allé avec la ferme résolution de ne pas s'abandonner au découragement et bien convaincu que si le phylloxéra est un hôte trop indiscret, on peut tout au moins le réduire à la portion congrue.

Lundi, nous sommes retourné à Martigné-Briand avec M. le délégué régional, qui avait l'intention de vérifier la délimitation des taches de Martigné, Machelles et Gonard, et de voir le fonctionnement des équipes de traitement.

M. Couanon a adressé des paroles d'encouragement aux ouvriers civils et militaires des équipes de traitement et les a engagés à continuer leur travail de défense avec le plus grand soin.

Par son ordre, la pépinière de M. le docteur Chaillou et les vignes américaines qui l'avoisinaient ont été brûlées lundi, afin de détruire complètement cette phylloxérière inépuisable. Et cela avec d'autant plus de raison, que nous venons de trouver avec M. Couanon l'insecte gallicole sur des feuilles de vignes américaines. On sait en effet que les femelles pondueuses des gales sont douées d'une fécondité étonnante, et que ses œufs nombreux, dès qu'ils sont éclos, gagnent les racines et se réunissent aux insectes radicales.

Les propriétaires vigneron de la commune de Beaulieu viennent de se réunir en syndicat.

Ils ont décidé que le premier vigneron de la commune qui trouverait une tache dans les vignes de la commune recevrait une prime.

(J. de Maine-et-Loire.) A. BOUCHARD.

### Théâtre de Saumur.

Nous avons eu cette semaine une belle et bonne représentation de l'*Aventurière*, avec M<sup>me</sup> Favart dans le rôle de Clorinde. La salle était assez bien garnie, et le public a écouté avec beaucoup d'intérêt les vers d'Emile Augier, supérieurement dits par les artistes parisiens.

Une grande part du succès de la soirée a été pour M<sup>me</sup> Favart. Personne n'avait oublié le jeu brillant de l'éminente comédienne qui possède l'élégance, le naturel, la distinction et toutes les traditions souveraines de la maison de Molière. M<sup>me</sup> Favart a parfaitement composé le rôle de Clorinde; elle en a rendu le côté bohémien avec une force et une hardiesse remarquables, et les roueries avec beaucoup d'esprit et de grâce; elle a donné une expression d'humilité touchante à la courtisane amoureuse et repentie; elle a joué, enfin, avec le même talent, la même finesse, la même passion qu'à ses précédents voyages à Saumur.

C'était, comme nous l'avons dit, la quatrième fois que l'excellente sociétaire de la Comédie-Française paraissait sur notre scène, dans des œuvres connues de longue date il est vrai, mais revues avec un nouveau plaisir: le charme qui s'attache aux grands interprètes de l'art est tel, en effet, que les pièces de leur répertoire semblent toujours nouvelles.

C'est de M<sup>me</sup> Favart que Francisque Sarcey disait un jour, après l'avoir vue jouer, dans *Phèdre*, le rôle d'Aricie: « Jamais les vers de Racine ne sont tombés d'une bouche plus harmonieuse. Cette artiste ne peut être mauvaise dans aucun rôle; mais ici, elle est la perfection même. »

M<sup>me</sup> Estier Castelli a été charmante de candeur, de gentillesse et d'ingénuité dans le joli rôle de Cécile. Disons à ce propos qu'en 1860, lors de la première reprise de l'*Aventurière*, — apparue en mars 1848, — M<sup>me</sup> Favart remplissait ce rôle de toute jeune fille au Théâtre-Français.

Des éloges sont dus aussi à M. Montlouis (Fabrice), dont nous avons plusieurs fois apprécié le talent, à M. Dalbert, un excellent Monte-Prade, et à M. Paul Schaub, le grotesque don Annibal, qui a fort amusé les spectateurs. Tous ont été justement applaudis.

Le spectacle avait commencé par une petite comédie déjà bien vieille, mais nouvelle pour notre scène, *L'Habit vert*, œuvre modeste de deux auteurs célèbres. Elle a été fort bien enlevée par M<sup>me</sup> Castelli, MM. Paul Schaub, Fournier et Durand.

En somme, la soirée de mercredi laissera de très-bons souvenirs.

### DISTRIBUTIONS DE PRIX.

La distribution solennelle des prix à l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu lundi 30 juillet, à une heure après midi, sous la présidence de M<sup>sr</sup> l'Evêque d'Angers.

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole chrétienne dirigée par les Frères aura lieu mardi 31 juillet, à 2 heures, dans la cour d'honneur de l'Institution Saint-Louis.

### SINGULIER SUICIDE.

Le nommé Ragain, Mathurin, cultivateur à Pont-Avrin, commune de Blou, a mis fin à ses jours d'une façon un peu surprenante.

Le 23 juillet, au soir, il alla se coucher comme d'habitude. Rentré dans sa chambre, il passa dans une autre pièce voisine et demanda au domestique pourquoi il se mettait si tard au lit. Le jeune homme fut étonné de cette question, car Ragain ne lui parlait jamais; néanmoins il n'en tira aucun soupçon fâcheux.

Le lendemain, à 5 heures, on frappa à la porte pour réveiller Ragain. Pas de réponse. On essaie d'ouvrir; la porte était verrouillée; on alla voir à la fenêtre; les volets étaient fermés intérieurement. Pourtant jamais cet homme ne prenait de semblables précautions.

Alors on fit appeler un serrurier qui ouvrit la porte. En entrant dans la chambre, les parents aperçurent Ragain étendu dans une mare de sang, un fusil près de lui.

Le sol était jonché de débris de cervelle et couvert de sang.

Cet homme s'était tué en se déchargeant l'arme dans le menton. Personne, pas même son voisin de chambre, n'avait entendu la détonation.

Le malheureux n'avait fait part à personne de sa funeste résolution.

Depuis cinq ou six mois, Ragain souffrait d'une paralysie qui lui bouleversait le cerveau.

A propos de distributions de vêtements faites aux élèves des écoles laïques, par la municipalité de Lons-le-Saulnier, le *Courrier du Jura* pose les questions suivantes:

« Nous demandons pourquoi les élèves des écoles libres n'ont rien reçu de ces libéralités que payent tous les contribuables? »

« Est-ce qu'ils ne sont pas, eux aussi, les enfants du peuple? »

« Est-ce parce que leurs parents sont fidèles à leurs convictions et persistent à vouloir l'éducation complète, l'instruction intégrale de leurs fils dans les écoles libres? »

« Est-ce afin de préparer déjà pour l'année prochaine un plus grand nombre de recrues à cette école communale de la rue Saint-Désiré qui, malgré tout, après un an, ne compte que 40 élèves, tandis qu'il y en avait 300 l'année dernière? »

« Par quelle aberration la municipalité s'obstine-t-elle à se mettre en travers des préférences si évidentes de la population? »

« Une partialité aussi marquée démontre bien que, dans le régime actuel, les expressions de liberté, égalité, fraternité, ne sont que de vains mots. »

### TOURS.

Mercredi soir, un homme d'équipe du chemin de fer d'Orléans, nommé Gourvez, a été tué à la gare de Saint-Pierre-des-Corps.

Voulant éviter un train qui arrivait sur la ligne où il se trouvait, il s'était placé sur une autre ligne, sans s'apercevoir qu'un autre train s'avancait sur celle-ci. Atteint par la locomotive, il a été broyé.

Il résulte de l'enquête que cet accident doit être attribué à l'imprudence du malheureux qui en a été victime.

### AFFAIRE DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ.

La Cour de Poitiers, statuant sur la poursuite intentée par le procureur général à M<sup>r</sup> Recouppé, avoué, qui assistait M. de la Roche-Saint-André dans son procès, a rendu un arrêt qui, sans prononcer aucune peine disciplinaire contre cet officier ministériel, lui a fait défense de récidiver.

Si la doctrine de la Cour de Poitiers devait triompher, que deviendrait le fameux principe de la « libre défense des accusés? »

Hélas! ce que deviennent tous les principes en temps de République.

On annonce de Saint-Brieuc la mort de M<sup>me</sup> de la Goublaye de Ménéval, sœur jumelle du général de la Motterouge; elle n'a pas survécu six mois au général. Un service funèbre a eu lieu à la cathédrale, et le corps a été ramené à Pléneuf, où elle était née.

M<sup>me</sup> de Ménéval avait eu la douleur de perdre ses enfants, dont plusieurs officiers de l'armée.

M. Duruof, encouragé par les nombreux témoignages de sympathie qu'il a reçus à Saumur, se propose de faire une nouvelle ascension dans cette ville, si des amateurs se présentent pour un voyage aérien.

M. DURUOF amènerait son ballon le *Neptune*, qui cube 4,200 mètres et pourrait élever, avec l'aéronaute, quatre autres voyageurs.

Prix, pour une ascension publique: 450 francs par personne; pour une ascension spéciale avec départ à l'heure des voyageurs: 300 fr. par voyageur.

Les amateurs pourront s'adresser au bureau du journal.

### Faits divers.

Depuis longtemps, un aéronaute, M. Jovis, a formé le projet de traverser la Méditerranée en ballon. Dans ce but, M. Jovis a fait construire un ballon à Paris. Il cube 3,234 mètres; sa circonférence est de 57 mètres. On l'a nommé l'*Albatros*.

La nacelle en osier a pour longueur 2 mètres 30 cent. sur 2 mètres de largeur et 4 mètre 40 cent. de hauteur. Elle est à double fond formant soute. De chaque côté de la nacelle se trouve un coffre étanche servant de lit et en même temps d'armoire pour les instruments, provisions, vêtements et armes. L'*Albatros* a coûté 30,000 fr.

Ce ballon a été transporté à Marseille, et dimanche l'ascension a eu lieu.

Accompagné de M. Glaes, secrétaire de la Société d'expériences aérostatiques de Paris, et de M. Amédée Lions, de Marseille, M. Jovis a quitté à huit heures et quart l'usine à gaz de la Madrague, où s'était fait le gonflement, commencé à une heure de l'après-midi.

Des ordres avaient été donnés à tous les capitaines de navires faisant route vers l'Algérie, de surveiller le ballon et de lui porter secours en cas de besoin. Des signaux avaient été convenus.

Mais les prévisions météorologiques des aéronautes furent trompées. Des courants contraires à ceux dont ils avaient besoin régnaient au large, à la hauteur où ils devaient se tenir, si bien que l'*Albatros* fut rejeté vers la côte d'Italie, où il put atterrir sans accident.

On mande d'Hammerfest (Norvège), que le voyageur hongrois Stoll est arrivé le 23 juillet au Cap Nord, au 74° degré de latitude.

Dans la nuit du 24 au 25 juillet, il a pu voir le soleil à minuit. Le spectacle était grandiose. M. Stoll a observé deux taches sur la surface du soleil.

Autrefois, les abords de la Banque de France, à Paris, étaient périodiquement criblés d'une quantité de petits brins de papier brûlé tombant en pluie. C'étaient les vieux billets de Banque qu'on livrait aux flammes. Aujourd'hui, on emploie un autre procédé pour les détruire, on les fond. Tout billet qui rentre à la Banque, en fût-il sorti le matin même — est détruit; de la sorte, s'il se présente de billets faux dans la série, on le constate tout de suite en vérifiant le numéro de rentrée. La fonte des billets s'opère, au moyen de la vapeur, dans de grandes chaudières qui subissent un mouvement rotatif incessant sous la pression d'un violent jet de vapeur. Ces billets, poinçonnés et coupés en deux, sont jetés dans les chaudières et ne tardent pas à être réduits en pâte — pâte qui sert à confectionner de nouveaux billets.

« Monsieur, depuis plus de trois ans j'éprouvais de vives douleurs dans toute la poitrine, et j'étais souvent obligé de rester chez moi pendant plu-

sieurs jours. Voyant que rien ne pouvait me guérir, j'ai essayé vos Pilules Suisses, et au bout de très-peu de temps j'ai été complètement rétabli. »

« J. VANSTRE, à Dunkerque. »

A. M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Envoi franco poste.

### Variétés.

M. le Ministre de la guerre vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés le compte rendu des opérations du recrutement de l'armée pendant l'année 1882. Il résulte de cet intéressant rapport que le nombre des exemptés du service militaire pour cause de bégaiement a été de 1,146; ce qui fait une proportion de 7 pour 1000 examinés. Si nous appliquons cette moyenne au chiffre de la population masculine de la France entière, nous trouvons qu'il y a environ 130,000 hommes atteints de bégaiement!

Cela nous remet en mémoire une pétition pleine d'à-propos qui fut jadis adressée à l'Assemblée nationale par le docteur Chervin, directeur de l'Institut des Bègues de Paris, demandant la suppression du bégaiement comme cas d'exemption du service militaire. M. Chervin basait sa demande sur la constatation, faite par plus de 30 commissions médicales officielles, de la possibilité de faire disparaître complètement le bégaiement.

En attendant que ce vœu soit exaucé, nous considérons de notre devoir de signaler aux intéressés l'existence de l'Institut des Bègues de Paris, où ils pourront recouvrer la liberté de la parole dans le court espace de vingt jours, et cela sans remède ni opération, mais par la simple pratique d'exercices spéciaux de gymnastique vocale. Si nous sommes bien informés, un cours doit commencer le 6 août prochain.

Ajoutons que M. Chervin a ouvert des cours gratuits pour les indigents, qu'il accueille avec bonté les personnes qu'on lui recommande, et l'on comprendra qu'il ne s'agit point ici d'une réclame en faveur d'une personnalité, mais de faire connaître une découverte bienfaisante pour l'humanité et de rendre hommage à un homme de bien.

### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 122: Le Roi va mieux! La Déclaration des Droits de l'homme. La fête des veaux. Ni hommes ni femmes, tous décorés! Un drapeau blanc. Pétards de contrebande. Effronté! Curieux et instructif. Pour services exceptionnels. Comment on écrit l'histoire. Prodiges et phénomènes. Envoi d'un fidèle abonné (sonnet).

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Voici le nouveau tarif des abonnements de propagande souscrits par nombre et adressés individuellement aux personnes désignées par le souscripteur:

De 2 à 5 abonnements, à 6 fr. l'an. — 10 abonnements à 5 fr. 50 l'an. — 15 abonnements à 5 fr. 25 l'an. — 20 abonnements à 5 fr. l'an.

43 ANS DE SUCCÈS  
26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR  
Alcool de Menthe

### DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infatigable contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des nombreuses imitations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup> .		Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup> .		Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup> .		Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup> .	
3 % .....	79	79 10	Est .....	741	742 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 % ..	446	444 25
3 % amortissable .....	80 90	80 90	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1415	1415	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	511	Est .....	360	358
4 1/2 % .....	111 25	111 25	Midi .....	1168	1168 75	— 1865, 4 % ..	522	525	Midi .....	358	357
5 % .....	109 20	109 25	Nord .....	1882	1882 50	— 1869, 3 % ..	463	463	Nord .....	366	366 25
Obligations du Trésor .....	504	506	Orléans .....	1283	1276	— 1871, 3 % ..	389	390	Orléans .....	360	360
Obligations du Trésor nouvelles	565	564	Ouest .....	790	795	— 1875, 4 % ..	512	512	Ouest .....	358	359
Bons de liq. départementaux.	521	521	Compagnie parisienne du Gaz.	1362	1365	— 1876, 4 % ..	511	511	Paris-Lyon-Méditerranée ..	362	361
Comptoir d'escompte .....	5390	5390	Canal de Suez .....	2395	2400	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	233	Paris-Bourbonnais .....	360	360
Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1292	1290	C. gén. Transatlantique ..	497	497 50	Bons de liq. Ville de Paris.	525	526	Canal de Suez .....	567	568
Crédit de France .....	20	22 50			Obligations communales 1879.	450	450				
Crédit mobilier .....	320	320									

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

**EXTRAIT**

De Jugement de Séparation de Biens.

Suivant jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, Entre M<sup>me</sup> Louise Bourreau, épouse du sieur Louis Doc, propriétaire-cultivateur, demeurant à la Bâtardière, commune de Saint-Macaire-du-Bois, Demanderesse, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

D'une part, Et M. Louis Doc, propriétaire-cultivateur, demeurant à la Bâtardière, commune de Saint-Macaire-du-Bois, Défendeur, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand-Rue, n° 8,

D'autre part, La dame Doc a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari. Saumur, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-trois.

Pour extrait conforme,

**BEAUREPAIRE.**

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER:

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT**  
Située à Saumoussay, commune de Chacé,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> VIGER, et comprenant:

MAISON d'habitation, bâtiments de service, jardins et terrasses sur le bord du Thouet, bois et bosquets.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**DEUX MAISONS**

Situées à Saumur,

L'une nommée la Batterie-de-la-Monnaie, rue Saint-Nicolas, n° 40; L'autre, rue de la Fidélité, n° 6.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

AVEC JARDIN ET ÉCURIE

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**A LOUER** pour la saison des Bains, jolie maison meublée, avec 6 appartements, cours, jardin. — Très-beau point de vue donnant sur le port.

S'adresser à M. NAU, capitaine à Noirmoutier (Vendée). (501)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 29 juillet 1883, à 1 heure,

En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> MÉHOUSAS,

**DEUX MAISONS**

Situées à Saumur, rue de Bordeaux, l'une portant le numéro 8 et l'autre le numéro 68.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 29 juillet 1883, à midi et demi,

Une MAISON, située à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, avec écurie; cour, puits communs et jardin;

Et une autre MAISON, située au même lieu, en face de la précédente, avec cour commune et jardin attenant à ladite maison.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Études de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, et de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Baugé.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

**LE DOMAINE**

ET LES

**TROIS FERMES**

Ci-après désignées,

Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble,

Situés communes de Genneteil et de Volandry, savoir:

1° Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Genneteil, de..... 67<sup>h</sup> 83<sup>a</sup> ..

2° La ferme de la HARROUARIÈRE, même commune, de... 40<sup>h</sup> 15<sup>a</sup> 90<sup>c</sup> ..

3° Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, communes de Volandry et de Genneteil, de.... 58<sup>h</sup> 50<sup>a</sup> 69<sup>c</sup> ..

Total des contenance.... 166<sup>h</sup> 49<sup>a</sup> 59<sup>c</sup> ..

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proximité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.

S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> BLANCHET, soit à M<sup>e</sup> COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

**A VENDRE**

MAISON, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champ-de-Foire.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à M. CHUPIN, facteur.

Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

ON DEMANDE à emprunter deux cent mille francs, 1<sup>er</sup> hypothèque, à 4 1/2 p. 0/0, sur 400,000 francs d'immeubles ruraux.

On acceptera plusieurs prêteurs de cinq mille francs chacun au moins.

S'adresser à M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

Etude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon,

Le DIMANCHE 5 AOUT 1883, à midi,

**CHATEAU**

DE

**LA TROCHOIRE**

Près Candès (Indre-et-Loire), au confluent de la Vienne et de la Loire.

PARC et dépendances en PRÉS, VIGNES et BOIS: 22 hectares. Vue splendide sur les vallées de la Loire et de la Vienne. Chasse et pêche.

S'adresser à M<sup>e</sup>s CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné. (484)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

**UNE PORTION DE MAISON**

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Fauillon, Frugier et Moutel.

Cette maison, propre au commerce, comprend: magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

**A VENDRE**

OU A ARRENTER

**UNE MAISON**

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

**GAVEAU**

**A VENDRE**  
Quai de Limoges, n° 65.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUROYER, notaire à Saumur. (506)

**A VENDRE**

UN JARDIN, clos de murs, parfaitement planté, avec pompe, manège et bassins, de 31 ares 50 centiares environ, situé canton du Chardonnet. Facilité de paiement.

S'adresser à M. LOISEAU, rue des Écuries, 6. (475)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

APRÈS DÉCÈS

Le dimanche 29 juillet 1883, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue de la Basse-Ille, au domicile de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Lalouette.

Il sera vendu:

Armoires, buffets, huche, bois de lits, tables, chaises et fauteuils, un fauteuil Voltaire, pendule, couettes, matelas, couvertures, couvrepieds, draps, torchons, serviettes, vestiaire de femme, une brouette, scie et cheval, fûts et bouteilles vides, bois de chauffage, une montre en argent, batterie de cuisine, verres, vaisselle, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (498)

**A CÉDER**

GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.

S'adresser au titulaire.

**A LOUER**

**MAISON**

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

**A VENDRE**

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

**A VENDRE**

AU SEVRAGE,

BEAUX LEVRIERS russe et écossais.

S'adresser au marquis DE MOLLIGNY, château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. (476)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient que le mardi 31 juillet 1883, et les jours suivants, s'il y a lieu, dans l'île du Saule, commune de Saumur, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MILLION, commissaire-priseur en cette ville, commis à cet effet en justice, à la vente publique des plus offrant et derniers enchérisseurs, des meubles, effets mobiliers et récoltes saisis sur les époux BRUGNER-GAULTIER, ancien fermier audit lieu, savoir:

1° A une heure précise après midi, pour ce qui concerne les récoltes à faire prochainement sur environ deux hectares trente-cinq ares de terre ensemencés en blé, froment, haricots, chanvre, pommes de terre, betteraves, lisettes, carottes, fruits, formant un ensemble composé de onze pièces de terre dont une en avoine, située dans la prairie de Jugateau, commune de Saint-Lambert-des-Lévées;

2° Et à trois heures de l'après-midi, pour ce qui concerne le mobilier, lequel consiste en: tables, bouteilles vides, huche, baquets, marmites, batterie de cuisine, vaisselle, échelle, foin en grange, rames, charrettes, charru, cheval, harnais, fûts vides et grande quantité de bois de chauffage.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (503)

**A VENDRE** une AMÉRICAINNE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix: 450 fr. (481)

**A LA VILLE DE PARIS**

Place Saint-Pierre.

On demande:

1° Une DEMOISELLE pour le rayon de mercerie;

2° Un JEUNE HOMME désirant apprendre le commerce.

COMPTABLE sérieux demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière de 30 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire.

Excellentes références exigées.

S'adresser au bureau du journal.

**GRANDS MAGASINS**

DE

**l'Épicerie Moderne**

Rue et Place du Marché-Noir.

**L. ALLORY**

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.